













## Les organisations syndicales de retraités exigent une réponse solidaire et publique pour la dépendance

Les organisations syndicales de retraités (UCR-CFDT, Unar-CFTC, Unir-CFE-CGC, UCR-CGT, UCR-FO, FGR-FP, Unsa Retraités) affirment avec force la nécessité d'une réponse collective, solidaire et publique aux besoins des personnes en situation de perte d'autonomie. Le nombre de ces personnes va croître. C'est donc un enjeu de société majeur qui se présente.

Les organisations syndicales de retraités dénoncent les mesures restrictives pouvant réduire le nombre de personnes bénéficiaires. Elles condamnent le remplacement, même partiel et progressif, des allocations publiques par des garanties confiées à des assurances privées ainsi que toutes les solutions de recours sur succession qui pénalisent les seuls bénéficiaires de l'APA au détriment de la solidarité.

L'organisation de cette réponse doit passer prioritairement par un système public géré par la Sécurité sociale. C'est un gage de qualité, de solidarité et d'équité dans les réponses apportées et dans leur financement. Ce risque universel doit être financé dans un cadre de solidarité nationale.

A Paris, le 13 septembre 2010

UCR-CFDT UNAR-CFTC UNIR-CFE-CGC UCR-CGT UCR-FO FGR-FP UNSA Retraités 49 avenue Simon Bolivar – 75950 PARIS CEDEX 19
13 rue des Écluses St Martin – 75483 PARIS CEDEX 10
59/63 rue du Rocher – 75008 PARIS
263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL CEDEX
141 avenue du Maine – 75680 PARIS CEDEX 14
20 rue Vignon – 75009 PARIS
21 rue Jules Ferry – 93177 BAGNOLET CEDEX

01 56 41 55 20 01 44 52 49 17 01 55 30 13 27 01 48 18 84 23 / 61 01 40 52 84 43 / 41 01 47 42 80 13 01 48 18 88 61